



## Procès-Verbal

### Conseil Municipal du 07 juillet 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi sept juillet à dix-huit heures trente ;  
Le Conseil Municipal dûment convoqué le trois juillet deux mille vingt-trois s'est réuni en séance ordinaire au  
nombre prescrit par la loi, dans la salle du Peuple, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles DESPLAN ;  
M. Laurent COMBES étant élu secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 23

#### Présents

Jean-Charles DESPLAN, Nicole SAUSSOL, Laurent COMBES, Sandrine MORENO, Michel VIDAL, Cécile MOREAU, Gil GEORGERENS, Marilyne CHETRIT, Christophe CANAC, Danièle NOISETTE, Virginie SANCHEZ, Claude SIGNORET, Carole BLAZQUEZ, Robert CAVALLER, Marjorie LACROIX, Nicolas CASTELLO, Julien DELOBELLE, Nathalie LAUER, Bernard JAURION, Elodie MARTINEZ, Gilbert FEDELE

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

#### Procurations :

Thierry GERMAIN à Cécile MOREAU  
Laetitia VIDOT LEVECQ à Nicole SAUSSOL  
(2 procurations)

#### Excusés : Néant

Ouverture de la séance à 18h30.

Laurent COMBES est nommé secrétaire de séance.

#### ORDRE DU JOUR :

##### **1) Approbation des procès-verbaux des séances du 11 avril et du 24 juin 2023**

Le procès-verbal du 11 avril 2023 est adopté à la majorité, M. Gilbert FEDELE et Mme Nathalie LAUER s'abstiennent n'étant pas encore élus lors de cette séance.

Le procès-verbal du 24 juin 2023 est adopté à l'unanimité.

##### **2) Mise en place des commissions municipales**

M. le Maire énonce les 8 commissions de travail et leur composition :

###### **1 – Commission Agriculture**

Vice-président : Claude SIGNORET  
Membres : Thierry GERMAIN, Gil GEORGERENS, Laurent COMBES, Nicolas CASTELLO, Bernard JAURION

## **2 – Commission Animations, Sports et Culture**

Vice-président : Sandrine MORENO

Membres : Cécile MOREAU, Marilyne CHETRIT, Thierry GERMAIN, Robert CAVALLER, Nicolas CASTELLO, Gil GEORGERENS, Nicole SAUSSOL, Bernard JAURION

## **3 – Commission Communication et Relations avec les associations**

Vice-président : Thierry GERMAIN

Membres : Cécile MOREAU, Marilyne CHETRIT, Danièle NOISETTE, Julien DELOBELLE, Nathalie LAUER

## **4 – Commission Economie locale et Tourisme**

Vice-président : Virginie SANCHEZ

Membres : Laurent COMBES, Laetitia VIDOT LEVECQ, Julien DELOBELLE, Nathalie LAUER

## **5 – Commission Environnement et Qualité de vie**

Vice-président : Cécile MOREAU

Membres : Danièle NOISETTE, Thierry GERMAIN, Marjorie LACROIX, Gilbert FEDELE

## **6 – Commission Finances**

Vice-président : Christophe CANAC

Membres : Carole BLAZQUEZ, Robert CAVALLER, Laurent COMBES, Michel VIDAL, Nicolas CASTELLO, Elodie MARTINEZ

## **7 – Commission Petite enfance et Relations avec les écoles**

Vice-président : Nicole SAUSSOL

Membres : Laetitia VIDOT LEVECQ, Marjorie LACROIX, Robert CAVALLER, Nathalie LAUER

## **8 – Commission Urbanisme et Voirie**

Vice-président : Laurent COMBES

Membres : Claude SIGNORET, Robert CAVALLER, Sandrine MORENO, Cécile MOREAU, Carole BLAZQUEZ, Gilbert FEDELE

Sont élus à l'unanimité la commission d'appel d'offres :

### **Membres titulaires :**

- Laurent COMBES
- Nicole SAUSSOL
- Bernard JAURION

### **Membres suppléants :**

- Christophe CANAC
- Robert CAVALLER
- Gilbert FEDELE

### **3) Désignations des délégués dans les organismes extérieurs**

M. le Maire énonce les différentes commissions extérieures et rappelle que les élus représentants de la CAHM qui siégeaient dans des commissions extérieures ne peuvent plus siéger jusqu'au 25 septembre 2023, date du prochain Conseil Communautaire.

Il indique les nouveaux représentants dans les différentes commissions :

## 1) Auprès de la CAHM

- Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID)  
Titulaire : Laurent COMBES  
Suppléant : Sandrine MORENO
- Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)  
Titulaire : Christophe CANAC  
Suppléant : Sandrine MORENO
- Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères de Pézenas Agde (SICTOM)  
Titulaires : Laurent COMBES et Gil GEORGERENS  
Suppléant : Cécile MOREAU et Danièle NOISETTE
- Syndicat Mixte du bassin de Thau :  
Titulaire : Jean-Charles DESPLAN  
Suppléant : Claude SIGNORET
- Syndicat Mixte des Eaux de la Vallée de l'Hérault (SMEVH)  
Titulaires : Jean-Charles DESPLAN et Claude SIGNORET  
Suppléants : Gil GEORGERENS et Sandrine MORENO
- Mission Locale d'Insertion du Centre Hérault  
Titulaire : Michel VIDAL  
Suppléant : Julien DELOBELLE

## 2) Auprès des autres organismes extérieurs

- DELEGUE EN CHARGE DES QUESTIONS DE DEFENSE :  
Titulaire : Christophe CANAC
- DELEGUES CONSEIL INTERCOMMUNAL DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE  
Titulaire : Robert CAVALLER  
Suppléant : Virginie SANCHEZ
- DELEGUES HERAULT ENERGIES  
Titulaire : Christophe CANAC  
Suppléant : Thierry GERMAIN
- REFERENTS CANICULE  
Titulaire : Michel VIDAL  
Suppléant : Laetitia VIDOT LEVECQ
- DELEGUES SECURITE ROUTIERE  
Titulaire : Nicolas CASTELLO  
Suppléant : Julien DELOBELLE
- DELEGUES SIVOM (Syndicat intercommunal à vocation multiple)  
Titulaire : Nicole SAUSSOL  
Suppléant : Julien DELOBELLE  
La délibération est adoptée à l'unanimité.

#### **4) Détermination du nombre de conseillers municipaux délégués**

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de créer 4 postes de conseillers municipaux délégués en charge des domaines suivants :

- FINANCES
- COMMUNICATION ET RELATIONS AVEC LES ASSOCIATIONS
- ENVIRONNEMENT ET QUALITE DE VIE
- AGRICULTURE

Il souhaite confier ces délégations à :

- M. Christophe CANAC la délégation FINANCES
- M. Thierry GERMAIN la délégation COMMUNICATION ET RELATIONS AVEC LES ASSOCIATIONS
- Mme Cécile MOREAU la délégation ENVIRONNEMENT ET QUALITE DE VIE
- M. Claude SIGNORET la délégation AGRICULTURE

La délibération est adoptée à l'unanimité.

#### **5) Régime indemnitaire des élus**

M. le Maire explique qu'il veut rester dans l'enveloppe du précédent mandat malgré un élu supplémentaire qui reçoit une délégation. En conséquence, le Maire, les adjoints et les conseillers délégués baissent le montant de leurs indemnités.

M. le Maire énonce ces taux :

- L'indemnité de fonction du maire est fixée à 35,70 % de l'indice brut terminal de la fonction publique ;
- L'indemnité de fonction du 1er adjoint est égale à 13,90 % de l'indice brut terminal de la fonction publique ;
- L'indemnité de fonction du 2ème adjoint est égale à 10,00 % de l'indice brut terminal de la fonction publique ;
- L'indemnité de fonction du 3ème adjoint est égale à 8,00% de l'indice brut terminal de la fonction publique ;
- L'indemnité de fonction du 4ème adjoint est égale à 8,00% de l'indice brut terminal de la fonction publique ;
- L'indemnité de fonction du 5ème adjoint est égale à 8,00% de l'indice brut terminal de la fonction publique ;
- L'indemnité de fonction des conseillers municipaux délégués est fixée à 6,50 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

#### **6) Délégations du conseil municipal au maire**

M. le Maire fait le détail des délégations et des conditions sous lesquelles elles sont octroyées.

Une première délibération prévoit les 12 délégations suivantes :

4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

6° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

- 7° De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- 8° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- 9° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 10° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- 11° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- 14° De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- 16° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal, et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € pour les communes de moins de 50 000 habitants et de 5 000 € pour les communes de 50 000 habitants et plus ;
- 20° De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil municipal ;
- 26° De demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le conseil municipal, l'attribution de subventions ;
- 27° De procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal, au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Une deuxième délibération prévoit la délégation suivante :

- 3° De procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du point c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires.

La délibération est adoptée à la majorité avec 19 voix pour et 4 voix contre (Nathalie LAUER, Elodie MARTINEZ, Bernard JAURION et Gilbert FEDELE). Les élus minoritaires souhaitent que l'autorisation d'emprunt passe par la commission des finances et le Conseil Municipal.

M. le Maire rappelle que toutes les décisions en matière d'emprunt sont systématiquement portées à la connaissance des élus.

## **7) Constitution du Conseil d'Administration du CCAS**

M. le Maire énumère les actions du CCAS.

Il propose que 5 élus siègent au sein du Conseil d'Administration.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Afin de procéder à l'élection des membres du CCAS, M. le Maire nomme 2 assesseurs : Carole BLAZQUEZ et Nicolas CASTELLO.

M. le Maire présente une liste et demande s'il y a d'autres listes.

La liste présentée est donc :

o M. Michel VIDAL

- o Mme Nicole SAUSSOL
- o Mme Danièle NOISETTE
- o Mme Marilyne CHETRIT
- o Mme Sandrine MORENO

Le Conseil Municipal procède à un vote à bulletin secret. Le résultat après dépouillement est le suivant :

Nombre de bulletins dans l'urne : 23  
Nombre d'exprimés : 22  
Nombre de blancs : 0  
Nombre de nuls : 1  
Nombre de voix de la liste de Michel VIDAL : 22

**8) Convention de partenariat avec l'association départementale des piégeurs agréés de l'Hérault (ADPAH) pour la régulation des pigeons**

M. le Maire présente les modalités de la convention avec l'Association Départementale des Piégeurs Agréés de l'Hérault (ADPAH) afin de réguler la population de pigeons.

Il explique que le piégeur agréé est rémunéré au nombre de pigeons tués, soit 3,50 € par oiseau.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**9) Convention d'adhésion au service de paiement en ligne des recettes publiques locales PAYFiP**

M. le Maire explique le principe de cette adhésion, il s'agit de mettre en place un service de paiement en ligne (via Internet) pour les services proposés par la commune aux administrés. Il rappelle que c'est obligatoire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Cette mise en place nécessite quelques adaptations sur le logiciel comptable.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**10) Lancement d'une pré-étude pour la réhabilitation du Moulin à Vent**

M. le Maire expose que la commune a mandaté Hérault Ingénierie (établissement réunissant des experts publics pour accompagner les communes et les intercommunalités dans leurs projets d'aménagement) dont elle est adhérente afin d'établir un cahier des charges qui permettra de sélectionner un architecte du patrimoine qui mènera la conduite des travaux.

Le coût de cette pré-étude est de 3 024 € TTC, pris en charge à hauteur de 30% par le Conseil Départemental soit un reste à charge pour la commune de 2 116,80 €.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

### **11) Vente d'une parcelle de 2 200 m<sup>2</sup> sur la parcelle cadastrée A 0808**

M. le Maire présente le projet de logements sociaux à destination des séniors qui est un projet important pour la commune.

Il souhaite que le Conseil Municipal valide par délibération le fait que les études d'Hérault Logement, en charge de ce projet, puissent avancer et qu'il émette un avis favorable pour la vente d'un terrain de 2 200 m<sup>2</sup> sur la parcelle A0808 au prix de 185 000 €, ce qui est conforme à l'estimation des domaines.

Mme Elodie MARTINEZ explique qu'elle n'est pas favorable à la vente du patrimoine local, et qu'à ce titre elle votera contre.

Mme Nathalie LAUER explique que les réserves foncières peuvent faciliter la réalisation future d'actions, d'opération d'aménagement ou de prévention. Pour la collectivité, l'acquisition foncière est stratégique à plus d'un titre : elle constitue un enjeu capital dans un projet d'aménagement et de construction, dans la maîtrise du programme, de l'impact environnemental et architectural. L'absence de réserves foncières peut avoir des conséquences négatives dans l'avenir d'autant plus que les règles d'urbanisme (PLU) changent et freinent l'étalement urbain. Pour ces raisons elle votera contre.

La délibération est adoptée à la majorité avec 19 voix pour et 4 voix contre (Nathalie LAUER, Elodie MARTINEZ, Bernard JAURION et Gilbert FEDELE).

### **12) Vente d'une parcelle de 400 m<sup>2</sup> sur la parcelle cadastrée A 0808**

M. le Maire présente l'intérêt pour la commune de disposer d'une micro-crèche afin de répondre aux besoins des parents sur son territoire. Cette offre viendra en complément de celles des assistantes maternelles.

Il est proposé au Conseil Municipal de vendre un terrain de 400 m<sup>2</sup> à un promoteur gestionnaire pour la construction et l'exploitation d'une micro-crèche sur la parcelle A 0808 au prix de 46 000 €, prix conforme à l'évaluation des domaines.

La délibération est adoptée à la majorité avec 19 voix pour et 4 voix contre (Nathalie LAUER, Elodie MARTINEZ, Bernard JAURION et Gilbert FEDELE).

### **13) Vente du bien communal cadastré A 0408 impasse Pépi Pagès**

M. le Maire rappelle la volonté des kinés de Caux qui souhaitent acquérir le bâtiment communal cadastré A 0408 impasse Pépi Pagès afin d'y implanter leur cabinet.

C'est une ancienne étable acquise par la mairie en 2019 au prix de 78 000 €.

La vente sera faite à la SCI Kinés and Caux gérée par Mmes Lucile VIUDEZ ESTADIEU et Amélie SOUBEIRAN.

Le prix de cession proposé est de 98 100 € ce qui est conforme à l'estimation des domaines.

Mme Elodie MARTINEZ demande quelle est l'estimation des domaines.

M. le Maire répond que c'est 109 000 € plus ou moins 10%.

La délibération est adoptée à la majorité avec 19 voix pour et 4 voix contre (Nathalie LAUER, Elodie MARTINEZ, Bernard JAURION et Gilbert FEDELE).

#### **14) Modification du règlement de l'Accueil de Loisirs Périscolaire (ALP)**

M. le Maire rappelle l'évolution de la garderie en accueil de loisirs périscolaires. Il souligne l'entente cordiale entre les 3 directrices (élémentaire, maternelle, ALP).

Mme Nicole SAUSSOL informe qu'une ouverture de classe sera effective en septembre à l'élémentaire ce qui est une excellente nouvelle.

M. le Maire précise que les locaux sont adaptés pour accueillir sans difficulté une nouvelle classe.

M. le Maire expose que pour faire suite au changement des horaires des écoles à la rentrée scolaire de septembre 2023, l'Accueil de Loisirs Périscolaire (ALP) doit modifier son règlement pour adapter ses activités aux nouveaux besoins des familles.

Ainsi, l'ALP sera ouvert :

- L'accueil du matin de 7h30 à 8h45
- La pause méridienne de 12h15 à 13h45
- Le temps de garderie gratuite de 16h15 à 16h30 pour les parents qui travaillent
- Le temps d'activités supplémentaires de 16h15 à 17h15
- L'accueil du soir de 17h15 à 18h15

De nouveaux tarifs et de nouvelles modalités de réservation seront appliqués conformément au projet de règlement envoyé aux élus.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

#### **15) Mise en place des études surveillées**

M. le Maire expose que le changement des horaires des écoles permet la mise en place d'un nouveau service à destination des élèves de l'école élémentaire.

En effet, des études surveillées seront réalisées de 16h15 à 17h15 les lundis et jeudis en période scolaire. Des vacataires qualifiés seront recrutés pour encadrer ces études avec des groupes ne dépassant pas 12 élèves.

Le surveillant pourra ainsi accompagner les élèves dans la réalisation des devoirs.

Le tarif de cette prestation est fixé à 1,50 € par enfant et par étude. Les réservations seront réalisées au plus tard 15 jours avant la date souhaitée de prestation.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

#### **16) Désignation d'un référent déontologue de l'élu local par le biais du CFMEL**

M. le Maire expose que tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l'élu local.

Le référent déontologue ou le collège de référents déontologues doit être désigné par délibération des organes délibérants avant le 1er juin 2023.

Monsieur le Maire propose pour permettre aux élus de consulter le référent déontologue du Collège des Référents déontologues mis en place par le Centre de Formation des Maires et des Elus Locaux de l'Hérault, d'adhérer au service commun. Il en précise les conditions.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

#### **17) Tirage au sort des jurés d'Assises pour 2024**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la circulaire émanant de M. le Préfet de l'Hérault, portant tirage au sort des jurés d'assises pour l'année 2024.

A partir de la liste électorale de la commune, il est procédé au tirage au sort de :

- CAILHOL Denis François Gilbert né le 23/10/1969 à NARBONNE
- BALMISA Lucie née le 26/07/1969 à PEZENAS
- RIPOLL Alain Michel Raymond né le 08/10/1963 à SETE
- BARBIERI Maxime Julien né le 27/10/1988 à PARIS12ème
- CLEMENT Françoise Lucie Jacqueline née le 26/06/1967 à ALES
- BOCCALETTI Marina Anna Christiane née le 12/10/1998 à ECHIROLLES

Ces noms seront portés à la connaissance du Tribunal Judiciaire de Béziers.

*Nathalie LAUER, pour un engagement impérieux, quitte la séance à 19h46 et donne procuration à Elodie MARTINEZ pour la suite de la séance.*

#### **18) Rétrocession des parcelles 1517 et 1518 à la SAS OIA (Lotissement des champs suspendus)**

Monsieur le Maire expose au conseil le besoin de procéder à la cession gratuite à l'euro symbolique des parcelles 1517 et 1518 au profit de la SAS OIA.

Il s'agit des tertres situés entre la rue des champs suspendus et la partie haute du lotissement des champs suspendus.

M. le Maire invite le conseil à en débattre et à se prononcer.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la cession gratuite, à l'euro symbolique, par la commune à la SAS OIA des parcelles 1517 et 1518.

#### **19) Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2024**

M. le Maire explique que pour respecter la réglementation, la commune adopte la nomenclature M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024. Il propose de choisir la M57 développée.

Il invite le Directeur Général des Services à donner quelques explications.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

## **20) Renouvellement de l'adhésion des écoles à l'ENT (Espace Numérique de Travail)**

M. le Maire explique qu'il s'agit du renouvellement de la convention avec la région Académique Occitanie pour l'adhésion des écoles à l'ENT. Seule l'école Maternelle renouvelle son adhésion pour l'année scolaire 2023/2024. Le coût de cette adhésion est de 45 €.

Mme Cécile MOREAU donne quelques explications sur l'utilisation de cet outil.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

## **21) Attribution à la CAHM d'un fonds de concours relatif au raccordement des bâtiments publics à la fibre optique**

M. le Maire informe l'assemblée que dans le cadre de sa compétence Haut Débit, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée (CAHM) a décidé de déployer un réseau de fibre optique afin de permettre, d'une part, d'interconnecter les diverses infrastructures informatiques en présence pour leur faire bénéficier de prestations Télécom de grande qualité à des prix équivalents à ceux pratiqués dans les grandes agglomérations et d'autre part, de favoriser la mutualisation des systèmes d'information (informatique et téléphonie) entre les collectivités territoriales afin de réduire les frais de communication tout en améliorant la qualité des liaisons.

Le montant estimatif des travaux s'élève à 30 000 € HT, répartis de la manière suivante :

- Part communale 50% : 15 000 € HT
- Part CAHM 50% : 15 000 € HT

Il est ainsi proposé aux membres du conseil d'approuver le projet d'interconnexion des bâtiments communaux, de valider le principe de versement d'un fonds de concours à la CAHM à hauteur de 50% du montant HT des travaux, dans la limite de 30 000 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le projet d'interconnexion des bâtiments communaux et de valider le principe de versement d'un fonds de concours à la CAHM à hauteur de 50% du montant HT des travaux dans la limite de 30 000 € HT.

## **22) Changement de traiteur de la cantine scolaire**

M. le Maire informe l'assemblée qu'après une première augmentation de 8% à la rentrée scolaire 2022, notre traiteur actuel de la restauration scolaire SUD-EST TRAITEUR a souhaité pratiquer une augmentation de 12% dès le mois de mars 2023 sur le prix du repas payé par la commune.

Cette augmentation en cours d'année, contraire aux termes du contrat a été refusée par la commune. Cette augmentation devait tout de même entrer en vigueur au 1er septembre 2023.

Mme Nicole SAUSSOL précise alors qu'une consultation de traiteurs a alors été initiée par la commune avec un double objectif :

- garantir un repas de qualité pour nos élèves
- maîtriser les coûts pour la commune

A l'issue de cette consultation c'est le traiteur BARBOTEU RESTAURATION qui propose l'offre la plus économiquement avantageuse pour la commune.

Les menus proposés en 5 composantes respecteront la loi EGALIM avec 20% de produits biologiques dans les assiettes. Ce traiteur met l'accent sur les produits locaux et communique chaque semaine sur les produits issus de ce circuit court de distribution.

Le tarif du repas proposé est à 3,80 € HT contre 3,88 € HT actuellement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approver le changement de traiteur de la cantine scolaire.

**Questions diverses :**

M. le Maire informe que 2 recrutements sont en cours suite au départ à la retraite de José MARTINEZ et d'Elisa DAUDEL qui a réussi le concours de la police municipale et par conséquent va quitter sa fonction d'ASVP à Caux pour une autre commune.

Il rappelle que le Bureau d'Information Tourisme (BIT) est ouvert à la place de l'Eglise, chapelle des Pénitents. Il est tenu par des étudiantes caussinardes qui se succèdent tout l'été.

Il annonce un changement de nom de la manifestation des « Cauxmerciales » qui devient sur le même modèle « Festiv'in Caux ».

M. le Maire invite les conseillers à la cérémonie du 14 juillet.

M. Gil GEORGERENS explique que le débroussaillage des chemins ruraux débutera lundi 10 juillet. Il rappelle que les saisonniers (jeunes garçons caussinards) débutent à la même date aux services techniques.

**Fin de la séance à 20h15.**

Le Président,



Jean-Charles DESPLAN

Le secrétaire,



Laurent COMBES

